



Base de données sur l'EFTP dans le monde Madagascar

Compilé par
UNESCO-UNEVOC International Centre for
Technical and Vocational Education and Training
UN Campus
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Germany

Tel: +49 228 815 0100
Fax: +49 228 815 0199
www.unevoc.unesco.org
unevoc@unesco.org

Les profils nationaux, compilés à partir de diverses sources nationales et internationales, ont été examinés et validés par des Centres UNEVOC du pays considéré ou d'autres autorités nationales en matière d'EFTP.

Les désignations employées dans ce rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

UNEVOC/2015/TVETDB/MDG/1

© UNESCO 2015
All rights reserved

Table des matières

Abréviations.....	4
1. EFTP: mission, stratégie et législation.....	5
2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP.....	7
3. Gouvernance et financement.....	9
4. Enseignants et formateurs de l'EFTP.....	9
5. Certifications et cadre de certification.....	10
6. Réformes en cours, grands projets et enjeux.....	11
7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP.....	11
8. Références bibliographiques et informations complémentaires.....	12

Abréviations

AMB	Apprentissage des Métiers de Base
APC	Approche par les Compétences
Bac Pro	Baccalauréat Professionnel
Bac Techno	Baccalauréat Technologique
BAD	Banque Africaine de Développement
BEP	Brevet d'Etude Professionnelle
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPEN	Certificat d'Aptitude Pédagogique de l'Ecole Normale
CFA	Certificat de Fin d'Apprentissage
CFP	Centres de Formation Professionnelle
CFP	Centres de Formation Professionnelle
CNC	Cadre National de Certifications
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
ETFP	Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
FPI	Formation professionnelle initiale
FTS	Formation de Technicien Supérieur
INFor	Institut National de Formation du Personnel des Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
LTP	Lycées Techniques Professionnels
MEETFP	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
PNEFP	Politique Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PND	Plan national de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREFTEC	Projet de renforcement de la formation technique
SSDC	Stratégies Sectorielles de développement des Compétences

Madagascar

Population:	24,235,000 (2015)
Population des jeunes ¹ :	4,979,000 (2015)
L'âge médian de la population:	18.7 (2015)
Croissance annuelle de la population (2010-2015) ² :	2.79%



Data © OpenStreetMap Design © Mapbox

1. EFTP: mission, stratégie et législation

Mission de l'EFTP

Selon l'article 48 de la Loi N° 2004-004 du 26 Juillet 2004 portant Orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar, la Formation Technique et Professionnelle a pour mission de former les jeunes et adultes, selon les besoins réels et évolutifs de l'économie. Elle contribue au développement socio - culturel et économique de la famille, de la région et de la nation.

Conforme au document cadre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle (PNEFP), l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (EFTP) a pour mission de préparer les jeunes malgaches à leur entrée dans le monde du travail.

Stratégie de l'EFTP

La stratégie de l'EFTP s'inscrit dans l'Axe 4 « Capital humain adéquat au processus de développement » du **Plan national de Développement (PND)** qui vise à restaurer la culture de l'excellence et de l'utilité des services publics offerts et la dignité humaine, en offrant entre autres des services d'éducation et de santé de qualité dans un environnement sain. La vision du pays en matière de **Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP)** est celle d'un « Madagascar solidement installée dans une économie en croissance forte, une croissance solidaire et socialement équilibrée et ayant réussi à enrayer l'accroissement du chômage et du sous-emploi à l'horizon 2020. »

Avec la mise en œuvre du PND, le pays devrait être à mesure de créer suffisamment d'emplois formels et modernes pour résorber progressivement les variations annuelles du stock de demandeurs d'emploi. L'opérationnalisation des différentes dimensions de cette vision implique la mise en œuvre sur toute la période considérée de stratégies multi-secteurs et multi-domaines et fixées dans des programmes pertinents et cohérents aux grandes orientations gouvernementales.

En convergence avec la vision du PND, la mise en œuvre de la PNEFP doit aboutir à ce que : la quasi-totalité des Malgaches soient des citoyens instruits et disposant de capacités et de

¹ Population âgée 14-25

² Toutes les statistiques compilées à partir de World Population Prospects de la Division des Nations Unies pour la population, la révision 2015 (<http://esa.un.org/unpd/wpp/DVD/>)

compétences pour créer ou trouver des emplois décents, dans le strict respect de l'égalité des chances d'accès aux opportunités économiques, avec l'élimination effective des facteurs d'exclusion sociale et de discrimination, notamment de genre et envers les groupes vulnérables comme les handicapés, les femmes en situation de vulnérabilité.

Cadre législatif de l'EFTP

Les trois principaux documents législatifs régissant le système d'EFTP à Madagascar sont :

- La Loi N° 2004-004 du 26 Juillet 2004 portant Orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar. Ce document traite: (1) des principes fondamentaux de l'éducation et de la formation; (2) de l'organisation du système d'éducation, d'enseignement et de formation à Madagascar; (3) des établissements scolaires; (4) du personnel du système d'éducation, d'enseignement et de formation.
- Le Plan National de Développement (PND). Ce plan couvre la période 2015-2019 et c'est un cadre de référence de développement basé sur la croissance inclusive et le développement durable. Le volet EFTP contribue à la réalisation des activités de l'Axe 4 « *Capital humain adéquat au processus de développement* » du PND.
- Le document cadre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PNEFP). Ce document cadre de la PNEFP définit une vision, des finalités et des axes stratégiques pour appuyer le développement de Madagascar au travers de celui des cinq secteurs économiques prioritaires : (1) Tourisme-Hôtellerie-Restaurant; (2) Bâtiment-Travaux-Publics et Ressources Stratégiques ; (3) Développement Rural; (4) Technologie de l'Information et de la communication; et (5) Textile-Habillement-Accessoires.

La PNEFP sera approuvée par l'Assemblée nationale lors sa seconde session ordinaire de 2015.

Sources:

Gouvernement de Madagascar (2004). La Loi N° 2004-004 du 26 Juillet 2004 portant Orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

Gouvernement de Madagascar (2015). Document cadre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar.

Gouvernement de Madagascar (2015). Plan National de Développement 2015-2019. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

2. Systèmes formel, non formel et informel d'EFTP

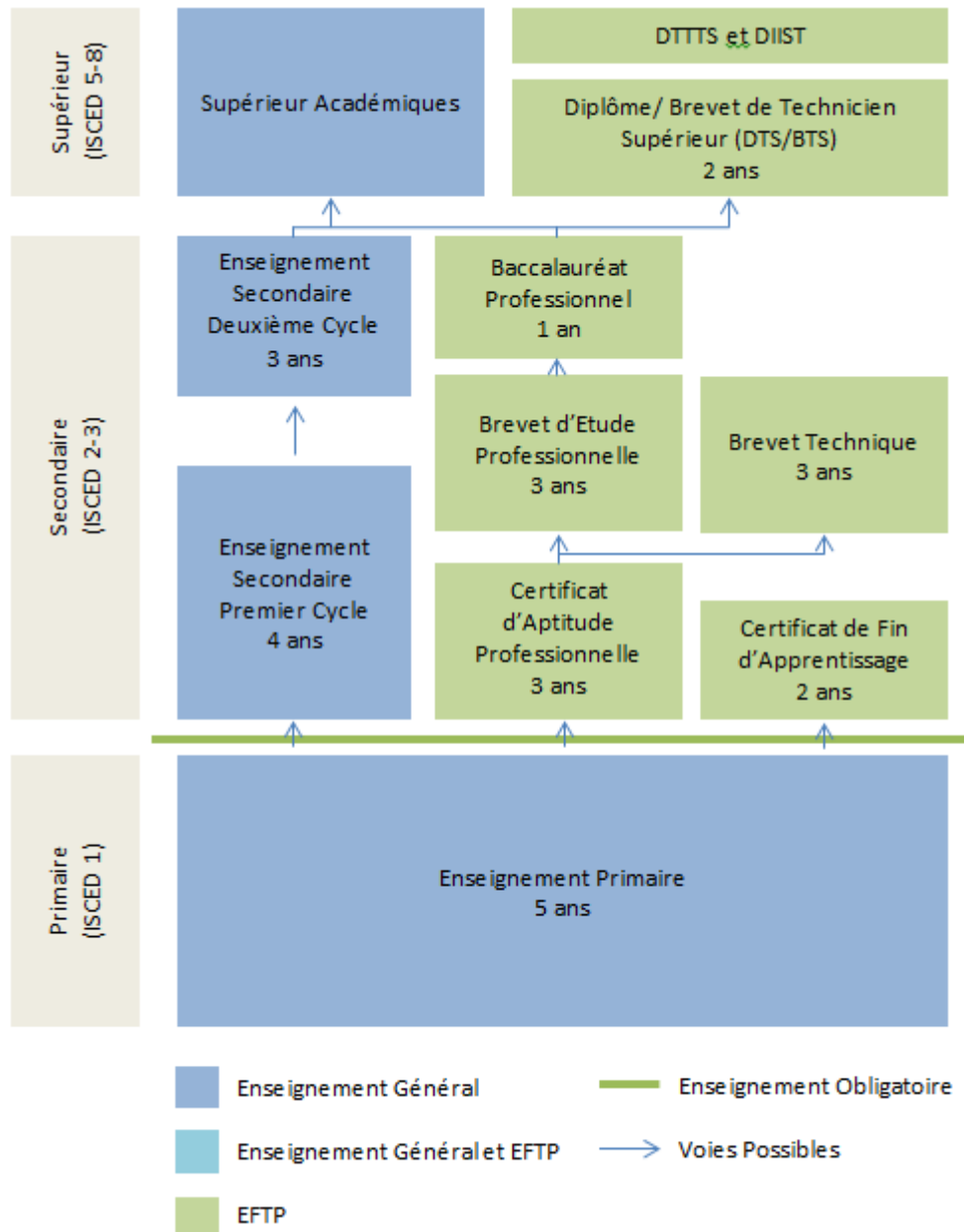


Diagramme compilé par UNESCO-UNEVOC de UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. Madagascar. Genève: UNESCO-BIE.

Au bout de cinq années d'enseignement primaire, les élèves passent dans le secondaire pour accomplir 12 années de scolarité.

Système formel d'EFTP

Les divers types de formation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sont offerts dans des Centres de Formation Professionnelle (CFP) et des Lycées Techniques Professionnels (LTP) publics et privés.

- Les CFP reçoivent les élèves ayant atteint le niveau de la classe de 7^{ème} de l'école Primaire, d'une durée de 2 ans de formation pour l'obtention du Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA) et le niveau de 5^{ème} au collège, ou titulaire du CFA, d'une durée de 3 ans afin d'obtenir le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) dans la formation professionnelle initiale (FPI).
- Les LTP, ont une durée de formation de 3 ans, et sont accessibles aux élèves de la classe de 3^{ème} par voie de concours ou titulaire du CAP, ils doivent préparer le Brevet d'Etude Professionnelle (BEP) et le Baccalauréat Professionnel (Bac Pro) quand il s'agit de formation professionnelle initiale (FPI) et du Baccalauréat Technologique (Bac Techno) dans la formation technologique générale. Et ils doivent passer le Brevet de Technicien Supérieur (BTS) d'une durée de 2 ans après le Baccalauréat en ce qui concerne la formation de Technicien Supérieur (FTS).

Systèmes non formel et informel d'EFTP

Selon l'Article 25 de la Loi N° 2004-004 du 26 Juillet 2004 portant Orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar, l'éducation non formelle est constituée de toutes les activités éducatives et de formation assurée en dehors du système éducatif; formel. Elle est destinée à offrir des possibilités d'apprentissage et de formation à tous ceux qui n'ont pas bénéficié des structures du système formel. Elle doit permettre à des personnes de tous âges d'acquérir les connaissances utiles, les compétences professionnelles, une culture générale et des aptitudes civiques favorisant l'épanouissement de leur personnalité dans la dignité.

Selon l'article 26, l'éducation non formelle fait partie intégrante du système éducatif global et relève des Ministères en charge de l'éducation et de la formation en partenariat avec les Organisations de la Société Civile, ONG, organisations sociales, communautaires, etc. Elles comprennent l'alphabétisation, l'éducation des adultes et d'autres types de formation tels que la Formation Professionnelle Qualifiante (FPQ) et l'Apprentissage des Métiers de Base (AMB). Les programmes d'AMB visent l'acquisition des compétences requises à la professionnalisation voire à la modernisation des techniques traditionnelles pratiquées notamment dans les domaines suivants: l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, la valorisation des ressources naturelles (transformation, conservation) et quelques métiers d'entreprises. Ils ont en principe une durée courte et variable, répondant à des demandes. Ils ne suivent aucun programme cadre ni des examens nationaux. On n'exige aucune qualification préalable pour accéder à ces formations. La seule exigence est d'avoir 15 ans au minimum comme âge d'entrée. Ils sont plus fréquents dans des Centres de Formation Professionnelle (CFP).

Sources:

Gouvernement de Madagascar (2004). La Loi N° 2004-004 du 26 Juillet 2004 portant Orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à

Madagascar. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. Madagascar. Genève: UNESCO-BIE.

UNESCO-CAPEPT (2014). Rapport Programme CAPEPT-UNESCO. Consulté le 03 septembre 2015.

3. Gouvernance et financement

Gouvernance

Le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEETFP) est l'institution en charge du système national d'EFTP à Madagascar. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESupReS) s'occupe de la formation technique et professionnelle du niveau supérieur.

D'autres ministères sectoriels (agriculture, tourisme, élevage, ressources halieutiques, industrie, mines, etc.) offrent aussi des programmes de formation professionnelle et technique. Chacun délivre des diplômes et/ou certificats. Chaque ministère dispose des structures au niveau central et au niveau régional. Depuis les cinq dernières années, des commissions inter ministérielles se sont mises en place pour une harmonisation des actions de formation, en particulier dans le domaine du développement des référentiels et curricula.

Financement

Le financement de l'EFTP public est essentiellement constitué de la subvention de l'Etat qui n'a jamais dépassé 1% du budget alloué au secteur de l'Education. Le secteur privé s'autofinance par le biais des frais de formation. Le système d'EFTP ne bénéficie de soutien financier des entreprises.

Le dernier grand financement de l'EFTP date des années 94-99 dans le cadre du Projet de renforcement de la formation technique (PREFTEC) de la Banque mondiale. Depuis, quelques interventions sporadiques des PTF tels que la Banque Africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), l'UNESCO ; ont renfloué le fonds de l'Etat dédié à l'EFTP.

Les ONG et associations étrangères interviennent dans les actions d'AMB pour les jeunes en situation d'handicap social (vulnérables).

Sources:

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. Madagascar. Genève: UNESCO-BIE.

4. Enseignants et formateurs de l'EFTP

La formation initiale des enseignants et formateurs est assurée par l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET). La formation dure respectivement 05 ans pour les

titulaires du baccalauréat scientifique et/ou technique et 02 ans pour ceux de la Licence. Le diplôme délivré est le Certificat d'Aptitude Pédagogique de l'Ecole Normale (CAPEN).

L'Institut National de Formation du Personnel des Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (INFor) est la structure rattachée au MEETFP assurant la formation continue des enseignants et formateurs. Ses offres de formation se limitent à la formation en psychopédagogie et à la technologie numérique, au perfectionnement technique dans peu de filières.

Des partenaires du MEETFP dispensent aussi des programmes ponctuels de formation de formateurs, entre autres, la formation en gestion des établissements, la formation à la méthodologie de l'Approche par les Compétences (APC), la formation à la maintenance et mécanique automobile, la formation en ouvrages métalliques, etc.

Sources:

Gouvernement de Madagascar (1992). Décret n° 92-431 du 02 avril 1992 portant création du Centre de Ressources des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar.

5. Certifications et cadre de certification

Enseignement professionnel secondaire

Filière	Durée	Certificat
1er cycle de l'EFTP secondaire Centres de Formation Professionnelle (CFP)	CM2+2 ans	Certificat de Fin d'Apprentissage (CFA)
	5 ^{ème} +3ans	Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
2 ^{ème} cycle de l'EFTP secondaire Lycées Techniques Professionnels (LTP)	BEPC+3ans	Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) ; Baccalauréat Professionnel (Bacc Pro)

Enseignement professionnel supérieur

Filière	Durée	Certificat
1er cycle de l'EFTP supérieur	2 ans	Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Cadre National de Certifications (CNC)

Madagascar ne dispose pas d'Agence Nationale de Qualification. Le document cadre de la PNEFP prévoit la mise en place de cette structure.

Assurance de la qualité

Au niveau du MEETFP, il a été créé une Direction qui s'occupe de l'Assurance – Qualité. La direction s'assure des normes des établissements et de l'octroi de l'accréditation.

Sources:

Gouvernement de Madagascar (2015). DECRET N° 2015-267 Fixant les attributions du Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que l'organisation générale de son Ministère. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

UNESCO-BIE (2010). Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. Madagascar. Genève: UNESCO-BIE.

6. Réformes en cours, grands projets et enjeux

Réformes en cours et grands projets

En 2014, le MEETFP, les autres ministères sectoriels, les professionnels du secteur privé, les Organisations de la Société Civile et les PTF se sont concertés dans une dynamique partenariale pour élaborer le plan de la PNEFP ainsi que les Stratégies Sectorielles de développement des Compétences (SSDC). Ces documents constitueront les socles de la réforme de l'ETFP dont les composantes et axes stratégiques sont :

Composante 1: Le développement des compétences pour l'amélioration de l'employabilité des ressources humaines

- Axe 1: Réforme de la gouvernance de l'ETPF/DC;
- Axe 2: Financement de la réforme de l'EETFP/DC;
- Axe 3: Constitution d'un système d'information pertinent sur le marché du travail et la formation professionnelle;
- Axe 4: Ingénierie harmonisée de certification et de formation;
- Axe 5: Constitution de dispositifs d'ETFP/DC équitables et adaptés aux défis à relever; et
- Axe 6: former pour insérer et réinsérer.

Composante 2: Promotion des conditions/mesures favorables à la création et à la promotion de l'Emploi

- Axe 7: Dynamiser le marché du travail en favorisant la promotion des activités privées créatrices d'emploi; et
- Axe 8: Promouvoir l'application de la législation du travail.

Sources:

Gouvernement de Madagascar (2015). Plan National de Développement 2015-2019. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

7. Liens vers les Centres UNEVOC et les institutions d'EFTP

Centres UNEVOC

- [Institut Supérieur de Technologie](#)
- [Institut National de Formation du Personnel des Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle](#)

Institutions d'EFTP

- [Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle](#)
- [Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique](#)

8. Références et liens utiles

Références

Gouvernement de Madagascar (1992). Décret n° 92-431 du 02 avril 1992 portant création du Centre de Ressources des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar.

Gouvernement de Madagascar (2004). [La Loi N° 2004-004 du 26 Juillet 2004 portant Orientation générale du Système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar](#). Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

Gouvernement de Madagascar (2015). [DECRET N° 2015-267 Fixant les attributions du Ministre de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que l'organisation générale de son Ministère](#). Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

Gouvernement de Madagascar (2015). Document cadre de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Antananarivo: Gouvernement de Madagascar.

Gouvernement de Madagascar (2015). [Plan National de Développement 2015-2019](#). Antananarivo: Gouvernement de Madagascar. Consulté le 03 septembre 2015.

UNESCO-BIE (2010). [Données mondiales de l'éducation VII Ed. 2010/11. Madagascar](#). Genève: UNESCO-BIE.

UNESCO-CAPEPT (2014). [Rapport Programme CAPEPT-UNESCO](#). Consulté le 03 septembre 2015.